

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 février, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon, Mme Herman, Mme Lemée, Mme Tolmont, , M. Briffaut, M. Choplin M. De Thieulloy, M. Labre, M. Guitton, M. Poulain, M. Rosak.

Absents excusés : Mme D'Agostini, Mme Marianne (pouvoir à M. Briffaut), Mme Yvon,

Secrétaire de séance : M. De Thieulloy

Procès-verbal du 18 janvier

Le PV du 18 janvier est approuvé.

1 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Monsieur Pollefoort invite le conseil municipal à délibérer sur les subventions communales à attribuer. Les représentants des associations ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal arrête les montants suivants :

Demande de subventions reçues	Rappel 2020	Proposition 2021
CCAS (Centre communal d'Actions Sociales)	1200	1200
Assoc. Générations Mouvements de Fay	118	120
A.S.F (Association Sportive de Fay)	Section gym	124
	Section théâtre	124
USLF (Union Sport et Loisirs de Fay) Section tennis de table	230	235
A.C.P.G..C.A.T.M,AC = Anciens Combattants PG = Prisonniers de guerre	59	60
USEP Abonnement	200	220
Coop scolaire (8 € x 87 élèves en 2021)	688	696
APEF : Associat° des Parents d'Elèves de Fay	90	92
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	100	100
ADMR – La Suze sur Sarthe	49	50
Ass Amicale des Maires de la Sarthe	80	82

Le conseil municipal s'accorde pour attribuer des subventions exceptionnelles si des associations étaient en difficulté.

2 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU BP

Monsieur Pollefoort présente le compte administratif provisoire au conseil municipal suite à la réunion de la commission finances.

CA - En investissement :

Dépense : 91 702.36 € dont le solde déficitaire 2019 de 37 030.35 € ; Recettes : 227 042.02 € soit un solde de 135 339.66 € auquel s'ajoute les restes à réaliser en dépenses (- 1 192 947.15 €) et en recettes (1 116 702.47 €)

CA - En fonctionnement

Dépense : 334 412.55 € Recettes : 441 824.37 € soit un solde positif de 107 711.82 € auquel s'ajoute l'excédent 2019 de 347 179.27 €

Le Compte administratif sera soumis au vote lors de la prochaine séance municipale (8 mars 2021) en présence de Monsieur Marty, trésorier.

Budget Primitif

Monsieur le Maire présente ensuite la proposition de BP 2021.

En investissement, les projets suivants sont retenus :

1641	Remboursement du capital des emprunts école	8 702.10
	Remboursement du capital réserve foncière - rbst prêt 90 000	6 000.00
165	Remboursement des cautions des loyers	600.00
2051	certificat électronique (signature électronique + licence ségilog)	2 900.00
2188-12	Achat matériel divers (défibrillateur 1600 €,.....)	2 500.00
2111/op 178	réserve foncière	0.00
21316 op 177	Mise aux normes accessibilité ERP	13 204.07
21318 op 173	Salle multifonctions	955 190.67
2113 op 180	liaisons douces	18 000.00
13911	Amortissement de subvention d'équipement CCBC (22531 /11 = 4506.20)	4 510.00
2158 op 186	CENTRALE DE CHAUFFE	200 000.00
2113 op 187	Plantation - végétalisation	5 000.00
21318 OP 188	Construction salle périscolaire restaurant scolaire + Démolition (TTC)	500 000.00
2112	régularisation d'écritures (aménagement Aigreville - Onillon Duret 2008)	2 863.22
020	Dépenses imprévues	1 500.00

Lors de la commission finances, il a été évoqué de profiter du plan de relance pour isoler l'école (ancien bâtiment). Après délibération, le conseil municipal décide d'inscrire cette nouvelle dépense et autorise le maire à déposer une demande d'aide au titre de la DSIL relance.

Des devis vont être sollicités pour des audits énergétiques et pour des travaux d'isolation.

3 – TAXES LOCALES

Le Maire invite les membres du conseil à délibérer sur les taux des taxes locales à appliquer pour 2021. Plusieurs simulations sont proposées.

Pour rappel :

<i>TAUX 2020</i>	
<i>Taxe Foncier Bâti</i>	<i>5,10%</i>
<i>Taxe Foncier Non Bâti</i>	<i>10,50%</i>
<i>CFE</i>	<i>9,12%</i>

Après un tour de table, le conseil municipal décide de voter (8 pour) une augmentation de 1% Les taux 2020, soit :

<i>TAUX 2021</i>	
<i>Taxe Foncier Bâti</i>	<i>5,15%</i>
<i>Taxe Foncier Non Bâti</i>	<i>10,60%</i>
<i>CFE</i>	<i>9,21%</i>

4 – SIVOM : CHANTIERS ARGENT DE POCHE

Le service enfance jeunesse du SIVOM envisage de mettre en place un dispositif permettant aux jeunes du territoire de réaliser des « chantiers » sur les communes en échange d'argent de poche (3h maxi par jour)

Les communes transmettront les travaux possibles à réaliser.

Fin de séance : 21h50